

REPUBLIQUE FRANCAISE

**METROPOLE DU GRAND PARIS**

**SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS  
DU VENDREDI 21 JUIN 2019**

**CM2019/06/21/31 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE DE LA METROPOLE DU  
GRAND PARIS AU SEIN DU COMITE REGIONAL DE L'HABITAT ET DE L'HEBERGEMENT (CRHH)**

---

DATE DE LA CONVOCATION : 14 JUIN 2019  
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 209  
PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER  
SECRETAIRE DE SEANCE : Ivan ITZKOVITCH

**LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5219-1,

**Vu** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

**Vu** le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

**Vu** l'article R362-13 du Code de la construction et de l'habitation,

**Vu** la délibération du Conseil métropolitain du 18 février 2016 portant désignation des représentants de la métropole du Grand Paris au comité régional de l'habitat et de l'hébergement en Ile-de-France (CRHH),

**Vu** la démission de Monsieur Alain-Bernard BOULANGER de ses fonctions de conseiller métropolitain,

**Vu** le courrier en date du 16 mai 2019 de la Directrice régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement demandant la désignation d'un représentant titulaire de la Métropole au CRHH,

**Considérant** la compétence de la Métropole en matière de planification de la politique de l'habitat,

**Considérant** que la Métropole doit être représentée par la Président ou son représentant et onze conseillers ou leur suppléant qu'il appartient au Conseil de désigner,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**DESIGNE** Monsieur Christian DUPUY comme représentant titulaire de la Métropole du Grand Paris au comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH), en remplacement de Monsieur Alain-Bernard BOULANGER.

**DESIGNE** Monsieur Denis CAHENZLI comme représentant suppléant de la Métropole du Grand Paris au comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH), en remplacement de Monsieur Geoffroy BOULARD.

**DIT** que la présente délibération sera notifiée à M. le Préfet de Région Ile-de-France et à Madame la Présidente de la Région Ile-de-France, co-Présidents du CRHH.

**A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication